

## DOSSIER DE PRESSE

### 1<sup>ER</sup> BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE NAMUR : 64 DOSSIERS SOUMIS AU VOTE !



En septembre dernier, la Ville de Namur a lancé son premier budget participatif dans le but d'encourager la participation citoyenne sur le territoire namurois. Pour rendre « *Namur, plus belle ensemble* », une somme de 330 000€ est ainsi mise à disposition des citoyens et citoyennes. Cette année, les participants ont conçu leur projet en tenant compte des thématiques suivantes : l'environnement, la dimension sociale et le cadre de vie.

#### **I. La Participation à Namur**

Le budget participatif s'ancre pleinement dans la volonté d'accentuer la participation citoyenne et de faire de Namur une ville modèle en matière de Participation. En effet, il s'agit de l'un des tout premier objectif inscrit dans le Programme stratégique transversal 2019-2024 : « *Être une Ville qui implique ses citoyens et ses citoyennes* » en mettant en place « *une dynamique participative dans les projets Namurois* ».

Aujourd'hui, l'importance d'encourager la participation n'est plus à démontrer. Tout d'abord, mener une politique participative permet aux citoyennes et citoyens de donner leurs opinions et d'exprimer aussi bien leurs attentes que leurs besoins, de participer à la conception d'un dossier, voire de prendre part à certaines décisions en dehors de tout agenda électoral. C'est aussi la volonté d'améliorer la transparence des politiques publiques pour plus de compréhension et d'appropriation par les namurois et namuroises. Enfin, inciter la mise en mouvement des citoyens et citoyennes tend à favoriser l'émergence de nouveaux projets dans l'intérêt collectif.

# NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

Une vision désormais globale et transversale de la participation

La Ville de Namur mène depuis 12 ans des processus participatifs multiples et peut s'appuyer sur une expérience solide pour être à la hauteur de ses ambitions. Parmi ces actions, voici ceux que l'on peut citer entre autres : réunions de concertation publique bien entendu, mais aussi de larges concertations par le biais de mise en place de panels citoyens, de sondages toutes-boîtes, un dialogue plus appuyé avec les comités de quartier, ... Néanmoins, même si ces dynamiques sont importantes pour la Ville, elles n'émanaient qu'à titre individuel selon le souhait d'un échevin·e ou d'un service. Pour exploiter au mieux le potentiel de la politique participative, il fallait franchir donc un pas de plus.

La participation est une matière éminemment transversale, c'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un échevinat spécifique. Le but étant de développer des synergies avec tous les échevinats pour atteindre toutes les matières, favoriser l'appropriation citoyenne et favoriser la mise en œuvre de dossier d'importance pour l'ensemble de la commune et de ses habitants. La participation est ainsi « *élevée en leitmotiv de notre action collective* » et se dessine en quatre axes :

- **Améliorer nos (les) projets** : réunions de concertation, groupes témoins, ateliers (urbains ou ruraux, co-construction, codécision via sondage, ...).
- **Soutenir les comités organisés** : coordination avec les comités de quartier, les aider à comprendre le fonctionnement de l'administration, ...
- **Renforcer la logique participative au cœur des quartiers et des villages** : dynamique des lieux communs, sécurité routière, abords des écoles, actions transversales, ...
- **Soutenir les projets namurois** → [Budgets participatifs](#)

## **II. Le budget participatif :**

Le budget participatif est un mécanisme par lequel la Ville de Namur affecte une partie de son budget annuel à la réalisation de différents projets d'initiatives citoyenne. Sous forme d'un appel à projet, 330 000€ sont mis à la disposition des namurois et namuroises pour rendre « *Namur plus belle ensemble* » pour qu'ils et elles réalisent leurs projets touchant à l'une des thématiques suivantes : l'environnement, la dimension sociale, et le cadre de vie dans l'intérêt général.

### **Détails du processus :**

- a) Qui a pu déposer un projet ?
  - Être un groupement de minimum 3 personnes physiques, âgées de 16 ans minimum et domiciliées à Namur. Ces personnes sont regroupées en association de fait ;
  - Être une personne morale disposant du statut juridique suivant :

## NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

- ASBL, qui a son siège social à Namur.
- Société coopérative agréée (CNC) ou disposant d'un agrément « entreprises sociales » et qui a son siège social à Namur.

### b) Quels sont les projets concernés ?

- Présenter un intérêt pour la commune ;
- Comporter une dimension collective ou participative ;
- Proposer des actions concrètes engendrant, sur le territoire de Namur, un impact positif sur l'environnement, sur la dimension sociale ou sur le cadre de vie.
- Être construits et mis en œuvre collectivement.

### c) Quel est le budget que la Ville affecte à cette dynamique ?

- Une enveloppe de 300.000 euros répartie en deux catégories (A et B) pour des projets d'investissement relevant du budget extraordinaire ;
- Une enveloppe de 30.000 euros pour des projets relevant des dépenses du budget ordinaire (catégorie C).

Pour des petits et grands projets allant jusqu'à 150.000€.

### Les étapes préparatoires :

#### 1. Définir le processus

Afin de garantir pluralité, diversité et qualité des projets et, dès lors, assurer le succès de ce premier budget participatif, la Ville de Namur a pris le temps d'étudier la question et analyser les expériences menées dans différentes villes afin de tenir compte des initiatives positives et des risques à éviter. Cette première étape s'est conclue sur l'adoption d'un règlement approuvé par le Conseil communal. Celui-ci, nous l'avons voulu le plus complet possible afin de mener ce processus en totale transparence et dans l'objectif que les projets répondent à l'objectif de la démarche. Pour ce faire, nous nous sommes faits accompagner par un 'facilitateur' (Be Planet et Réseau Transition).

C'est une première, nous le savons. Voilà pourquoi, nous avons laissé le champ ouvert tant sur les thématiques que sur l'enjeu territorial. Nous évaluerons les résultats et verrons si des adaptations seront nécessaires.

Notre ligne de mire : donner la chance à chacun et faire en sorte que les projets se concrétisent.

## NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

### 2. Accompagner les citoyens et citoyennes intéressés

La Cellule Participation a été sollicitée pour accompagner de manière forte les participant·e·s dans toutes leurs démarches et questionnements. Notre Facilitateur a soutenu la Ville dans l'accompagnement de la rédaction des projets.

#### a) Une réunion publique de lancement du budget participatif :

A rassemblé 45 personnes en présentiel ne disposant pas d'un matériel informatique et a été retransmise en direct sur la chaîne YouTube de la Ville pour le suivi à distance (vidéo vue au total 911 fois). Une première pour la Ville de Namur qui tenait à diffuser le plus largement possible la présentation de cet outil participatif, de ses thématiques, des explications du règlement, des outils mis à disposition pour les questions, ... Afin de répondre aux questions et intégrer une démarche participative, les citoyens et citoyennes ont pu également poser leurs questions en direct sur la page Facebook de la Ville.

#### b) Des réunions participatives par groupes de travail à la Maison communale :

La première réunion a rassemblé près de 55 citoyens et a permis de mettre en réseau les namurois et namuroises afin qu'ils créent des partenariats, intègrent la dimension participative et collective au sein de leur projet. Pour les accompagner et nourrir ces échanges, 10 ambassadeurs<sup>1</sup>, 3 facilitateurs<sup>2</sup> et l'équipe de la cellule participation étaient présents. Suite à de nombreuses demandes et au succès de cette première soirée participative, une seconde soirée a été organisée le 14 octobre, réunissant 23 personnes.

#### c) Réunion d'aide à la préparation des dossiers avec les services techniques de la Ville.

Annulée compte tenu de la crise sanitaire, elle avait enregistré 118 inscriptions. **Celle-ci a été remplacée par la mise en place d'un forum de discussion** entre porteurs et porteuses de projets, la cellule participation et les facilitateurs pour aider les participant·e·s à compléter leur dossier et les aider à passer le cap de l'analyse de recevabilité.

#### d) Une permanence par téléphone et en présentiel

Assurée par la cellule participation, ainsi que la mise en place d'une FAQ.

**Au total, plus de 600 contacts par mail ont été établis avec la cellule participation !**

---

<sup>1</sup> Ajile, Empreintes asbl, Solidaris, Mutualité chrétienne, CAL, Hope, Institut éco-conseil, Maison Arc-en-ciel, La Maison de l'écologie, RCR, UTAN, Réseau Idée

<sup>2</sup> Be Planet

## NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

### 3. Premier bilan très positif, 79 dossiers déposés

Au total, ce sont **79 dossiers qui ont été déposés** pour répondre, par exemple, à comment réduire les pollutions environnementales, à favoriser les liens entre les namurois et namuroises et à diminuer les inégalités sociales. Créatifs et de qualité, les projets de ce premier appel étaient diversifiés, tant portés par des ASBL (45) que des associations de fait (34), dont 10 comités de quartier et 2 participations menées par des jeunes. Le budget demandé s'élève à montant total maximum de 2 208 727€. Les projets ont un coût entre 455€ et 150.000 € et un montant moyen par projet de 29 000€ !

#### 1) Parcours des dossiers de candidature :

Ce beau panel de projets a ensuite été analysé sur le **plan de la recevabilité** – les dossiers répondaient-ils aux conditions de participation ?, étaient-ils complets ?, ... Suite à cette première analyse, **deux projets ont été écartés du processus**.

Ensuite, les **77 projets ont été analysés de manière rigoureuse** par les services de la Ville sur le **plan technique**, à savoir étaient-ils ou non faisables et prenaient-ils en compte tous les éléments nécessaires à la réalisation concrète et effective des projets. Compte tenu du nombre important de dossiers et de la complexité de ceux-ci, un délai supplémentaire a été accordé. Reportant la période de vote du 8 mars au 28 mars.

Nous tenons à saluer et remercier les services pour le travail réalisé et leur analyse pointue. Ce budget participatif aura également permis de toucher à toutes les matières et de répondre à la volonté d'impliquer tous les échevinats et services autour d'un objectif commun. De plus, afin d'intégrer les points de vue de chacun et de se concerter pour émettre un avis final, cinq réunions ont été organisées avec les services et la cellule participation.

- Analyse par les services concernés en fonction des thématiques
  - o Combien de service au total : 21
  - o Par dossier, entre 1 et 5 services l'ont examiné
  - o Besoin de réunions de coordination

Répartition services porteur principal	
Finances	77
Espace vert	25
Cohésion sociale	22
Gestion immobilière	21
DAU – urbain, territoire, énergie	17
Jeunesse – plaine de jeux	15
Jeunesse – plaine de jeux	12

## NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

Eco-conseil	10
Mobilité	9
Jeunesse – sport	8
BEB	8
BEV	8
Culture	8
Patrimoine	6
Propreté publique	6
Cellule participation	4
Enseignement	3
Fêtes	3
DSA data office	1
DPS	1
Régie foncière	1

Nous tenons également à remercier la cellule participation pour son travail colossal de coordination avec les services, pour l'organisation en amont et en aval ainsi que l'accompagnement et le soutien aux participant·e·s.

### 2) Analyse des dossiers

- **35 % concernant la thématique environnementale**
  - Nature : une mini-forêt urbaine, la protection des oiseaux, des paniers végétalisés sur les berges de la Meuse, ...
  - Eco-consommation : transformation de productions locales alimentaires, aménagement d'un poulailler, Repair café pour l'entretien de machines à coudre, ...
  - Mobilité douce : abris à vélo, installation d'une passerelle pour la mobilité douce, utilisation du vélo à destination d'un public précarisé, ...
- **27% la dimension sociale**
  - Dont 8 projets portent sur l'inclusion de personnes en situation de handicap
  - Dont 8 projets favorisent les échanges intergénérationnels
- **38% visant à améliorer le cadre de vie**
  - Dont 12 projets autour des plaines de jeux
  - Aménagements de jardins et de parcs, installation de kiosques, ...

## NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

- **44% des dossiers déposés ont une visée transversale**, touchant donc à deux ou trois thématiques de l'appel à projet.

De nombreux projets touchent également à des **domaines variés** tels que le sport, la culture, le folklore, le patrimoine, les fêtes, ...

Répartition par thèmes		
Vie de quartier	29	38%
Environnement	27	35%
Cohésion sociale	21	27%

### 3) Résultats de cette analyse

- 9 dossiers jugés défavorables, 52 sous conditions et 16 favorables.
- 3 transformés en étude préalable
  - o 2 études en externe à mener par l'administration
  - o 1 étude à faire en interne.

### Répartition du budget

- 47 sous forme de subvention
- 18 sous la forme d'un marché effectué par la ville
- 3 marchés et subvention

### 4. Information sur le type de conditions émises

- Pourquoi des conditions ?

Nous voulons que les dossiers qui seront choisis par les citoyens se concrétisent. C'est une difficulté rencontrée dans de nombreuses communes.

Voilà pourquoi, les analyses ont été pointues afin que le Participant sache dans quelles conditions pourra se mettre en œuvre son projet.

## NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

- Types de conditions

- Avis définitif du Collège sur les lieux d'implantation
- Changement de lieux
- Concertations avec l'administration
- Adhésion des riverains (un soutien avec accompagnement du processus) important car nous voulons que les projets soient réellement le projet d'un quartier, d'un village et pas d'une seule personne. Exemple : avis des riverains pour l'aménagement d'une plaine de jeux, avis d'un club, ...
- Entretien
- Réévaluation du budget (à la hausse ou à la baisse)
- Permis
- Conditions spécifiques (choix des plantations, par exemple).

- Retour des porteurs de projet :

➔ Au total 64 dossiers seront soumis au vote des namurois et namuroises, ainsi qu'à l'évaluation d'un jury composé d'expert-es.

### 5. Explication de la procédure de vote

Après la phase d'analyse des projets reçus par les services techniques de la Ville, les projets jugés faisables seront soumis d'une part au vote des citoyens et citoyennes (50% des points) et, d'autre part, à l'examen d'un jury d'experts indépendants (50% des autres points). Chaque participant aura le loisir de « faire campagne », ce qui contribuera également à créer de la cohésion sociale.

#### 1) Vote des namurois et namuroises

Les citoyens et citoyennes pourront voter une seule fois mais pourront donner leur voix à plusieurs projets (autant qu'ils le souhaitent). Ils pourront voter en ligne ou sous format papier.

1 vote = 1 voix par dossier = 1 point par dossier.

Catégorie A : Un montant alloué à des projets de 1 € à 25.000 €

Catégorie B : Un montant alloué à des projets compris entre 25.001 € et 150.000 €

Catégorie C : Un montant alloué à des projets compris entre 1 € et 30.000 €.



## NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

### a) Procédure pour voter en ligne :

Les différents projets seront déposés sur une plateforme en ligne (vote.budgetparticipatifnamur.be), triés par catégorie (A, B et C) et présentés avec un résumé succinct ainsi que le montant demandé par projet. Pour éviter tout doublon, les citoyens et citoyennes devront s'enregistrer en introduisant leur mail et numéro de registre national afin de vérifier le statut du votant ou de la votante (avoir au moins 16 ans et habiter sur la commune de Namur. Cette procédure sera vérifiée par le service informatique dans le respect du RGPD.

### b) Procédure pour voter en format papier :

Afin d'éviter la fracture numérique, un vote « papier » est proposé. Un fascicule consultable se trouvera dans les différents points de vote reprenant les mêmes informations que celles présentes sur la plateforme web (les projets classés par catégorie et accompagnés d'un résumé, ainsi que le montant).

Les bureaux de votes seront les suivants :

- **Dans les maisons de quartier et dans le centre-ville à l'espace Participation**

- Germinal Rue Denis-Georges Bayard, 73 à NAMUR  
Mardi 13h à 15h30 & mercredi 9h30 à 12h
  - Hastedon Rue du Plateau d'Hastedon 10/142 - Résidence Hortensia, Bloc A à ST-SERVAIS  
Mardi 13h à 15h30 & mercredi 9h30 à 12h
  - Saint-Nicolas Rue Saint-Nicolas, 84 à NAMUR  
Mardi 9h à 12h & jeudi 9h à 12h
  - Balances Rue des Bosquets, 24/2 à NAMUR  
Lundi 13h à 15h30, mardi 13h à 15h30 & jeudi 13h à 15h30
  - Basse-Enhaive Rue Albert Michiels, 8 à JAMBES  
Lundi 13h à 15h, mercredi 9h à 12h30, jeudi 16h30 à 18h & vendredi 13h à 16h
  - Espace Participation Rue de Fer, 64 à NAMUR  
Lundi au vendredi 8h30 à 16h
- **Lors de la tournée des entités**
  - Daussoulx « A mon nos ôtes » rue de l'Echangeur, 65 Le 8 mars de 9h30 à 11h30

## NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

- Gelbressée « La Gelbressée » rue Ernest Moëns, 59 Le 8 mars de 13h30 à 15h30
- Champion « MJC Champion » rue Alexandre Colin, 14 Le 19 mars de 9h30 à 11h30
- Bouge Centre Sportif, rue des Etourneaux, 28 Le 9 mars de 9h30 à 11h30
- St-Servais « Espace Hastimoulin » rue de l'Industrie, 175 Le 9 mars de 13h30 à 15h30
- Belgrade « André Guisset » place du Bia Bouquet, 2 Le 11 mars de 9h30 à 11h30
- Temploux Centre Sportif, rue Visart de Bocarmé, 66 Le 11 mars de 13h30 à 15h30
- Malonne Complexe Sportif, Champ-Ha Le 12 mars de 9h30 à 11h30
- Wépion « Le Bienvenu » chemin des Archiducs, 32 Le 12 mars de 13h30 à 15h30
- Naninne « Espace Pierre Collard » rue Gare de Naninne, 114 Le 15 mars de 9h30 à 11h30
- Jambes « Royal Mosa Jambes » rue Albert Michiels Le 15 mars de 13h30 à 15h30
- St-Marc Salle du Parc, rue du Parc de Saint-Marc Le 16 mars de 9h30 à 11h30
- Plomcot Complexe Sportif, avenue des Champs Elysées, 59 Le 16 mars de 13h30 à 15h30
- Petit Ry Maison de quartier, Comognes de Jambes, 100 Le 18 mars de 9h30 à 11h30
- Amée Maison de quartier, avenue du Parc d'Amée, 3 Le 18 mars de 13h30 à 15h30

### 2) Évaluation par le jury

Le nombre de jury a également été augmenté en raison du nombre important de dossiers soumis au vote.

Ils et elles classeront les projets, à l'aune des critères suivants :

- Importance de l'impact du projet sur les dimensions environnementale, sociale, ou liée au cadre de vie (40 points/100) ;
- Importance de la dimension participative et de la présence de partenariats (20 points/100) ;
- Diversité des sources de financement/revenus (20 points/100) ;
- Pérennité et répliquabilité du projet (20 points/100).

Le jury a également pour mission de déterminer si le projet doit faire l'objet d'un accompagnement individuel et fixe le coût et la nature de ce dernier.

# NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE !

## 3) Sélection finale des projets

Les projets ayant obtenu les résultats les plus élevés sont retenus. Le nombre de projets lauréats est défini de manière à ce que l'enveloppe budgétaire de la catégorie concernée soit utilisée à son maximum.

## 4) Mise en œuvre et suivi

La Participant dont le budget est sélectionné s'engage à débiter son projet endéans les 6 mois qui suivent la signature de la convention avec la Ville de Namur (sauf exception pour certains types de projets plus complexes).

Le participant s'engage à envoyer un rapport d'activités définitif endéans maximum les deux ans qui suivent la signature de la convention de partenariat.

## **III. Conclusions**

Cette première édition du Budget Participation a rencontré un succès auquel nous ne nous attendions pas. C'est un signe que nous sommes dans le bon et que les citoyens demandent à pouvoir s'investir dans leur ville et pour l'intérêt général. La Ville a entendu ce signal et a mis des moyens importants pour y répondre.

Le Covid a perturbé la dynamique. Nous avons dû nous adapter. Mais ce contexte n'a pas, et nous nous en réjouissons, pu éteindre l'enthousiasme citoyen. Nous espérons de tout cœur que la 2<sup>ème</sup> édition pourra se mettre en place autour d'une table, en toute convivialité.

L'analyse des dossiers, nous l'avons voulue professionnelle et équitable avec pour objectif de donner sa chance à un maximum de dossiers pour autant qu'ils soient réalistes et réalisables. C'est ainsi que seuls 9 dossiers ont été refusés d'office (dont un qui sera réalisé autrement). Tout a été fait pour que tous les dossiers puissent être concrétisés.

Il revient maintenant aux citoyens et citoyennes, et au jury, de choisir ceux qui recevront le financement espéré.

Bien entendu, il y aura des déçus, mais la préparation de ces dossiers a certainement permis la mise en mouvement de citoyens ; des réflexions et une envie de s'investir. Les projets existent, il sera parfois possible de les mettre en œuvre autrement (crowdfunding, sponsoring, par la Ville elle-même - dans la mesure de ses moyens limités, ...).

A chacun et chacune de se mobiliser pour mettre son projet en avant et susciter les votes. Là aussi, c'est une mise en mouvement positive pour un quartier, un village, une cause.

Nous nous réjouissons de connaître les lauréats et de les accompagner à réaliser leur rêve de rendre Namur plus belle ensemble !